

■ **Christian Dagon et Joël Bastard**, à Essert-Pittet, société en nom collectif, déménagement et nettoyage (FOSC du 09.04.2002, p. 12). L'associé Bastard Joël s'étant retiré, la société est dissoute et radiée. L'associé Dagon Christian continue les affaires sous la raison individuelle 'Christian Dagon', à Essert-Pittet, conformément à l'art. 579 CO.

Journal no 4459 du 28.04.2004
(02244386 / CH-550.1.029.233-0)